

**Procès-verbal de la réunion
du Comité Technique Spécial de l'Inrap Grand-Est Sud
du 9 septembre 2013 : 1^{re} partie**

Membres présents à l'instance

Parité administrative

Titulaires Hans de Klijn, Président du CTS
 Adeline Clerc, Responsable Ressources Humaines

Parité syndicale

Titulaires Christophe Card, CGT Culture
 Bérangère Fort, CGT Culture
 Eric Michon, CGT Culture
 Gilles Rollier, Sud Culture

Suppléants Christophe Meloche, CGT Culture
 Isabelle Leroy-Caron, Sud Culture

Experts administration

Laurent Vaxelaire - AST Bourgogne

Membres excusés à l'instance

Florence Charlane, Secrétaire du CTS
Anne-Lise Bugnon, Sud Culture
Frédéric Latron, Sud Culture
Sylvie Mouton-Venault, CGT Culture
Ricardo Pontigo, CGT Culture
Eric Boës - AST Alsace

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du projet du procès-verbal du CTS GES du 12 02 2013 (pour avis).....	3
Point 2 : Approbation du projet du procès-verbal du CTS GES du 19 03 2013 (pour avis).....	3
Point 4 : Fiche navette CT central (pour information)	3
Point 5 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (pour information)	4
Point 12 : Point sur le SGA (pour information)	7
Point 13 : Bilan des évaluations des agents de la filière administrative (pour information).....	9
Point 14 : Point sur le parcours d'accueil des CDD / stagiaires (pour information).....	11
Point 17 : Point sur le gestionnaire de collections en Franche-Comté (pour information).....	12

Points reportés à la prochaine réunion du CTS du 03/12/13 :

Point 3 : Approbation des projets de procès-verbaux du CTS GES des 04 06 2013 et 24 06 2013 (pour avis)

Point 6 : Point sur l'harmonisation de la Direction interrégionale GES (sous réserve de présentation préalable en CT Central) (pour information)

Points qui seront traités dans la 2^{ème} de partie du CTS du 27/09/13 au matin :

Point 7 : Bilan social 2012 (sous réserve de présentation préalable en CT Central) (pour information)

Point 8 : Proposition budgétaire 2014 et premiers éléments de la DM2 (pour information)

Point 9 : Point sur l'activité et ETP CDD 2013 (pour information)

Point 10 : Recadrage de l'articulation hiérarchique entre Directeur, Adjoint Administrateur, Adjoints Scientifiques et Techniques et Chefs de service (pour information)

Point 11 : Point sur les réunions de service : Centre et DIR (pour information)

Point 16 : Bilan de la mise en place du SIG en Bourgogne et Alsace et point sur les nouvelles technologies (pour information)

Point 18 : Divers

Points qui seront traités en CTS extraordinaire du 27/09/13 :

Point 15 : Point sur les mutations et le plan de recrutement en GES et point sur le poste de TOPO en Franche-Comté (pour information)

La séance débute à 13 heures 35.

Hans de Klijn (Président du CTS) ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance plénière du Comité Technique Spécial peut se tenir valablement. Le secrétariat de la séance sera assuré par Bérangère Fort.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de n'aborder qu'une partie des points prévus à l'ordre du jour, en raison de l'absence de certaines personnes. Les autres points pourront être reportés au 27 septembre : une séance du CTS pourra être organisée le matin, alors que l'après-midi se tiendra une réunion extraordinaire consacrée aux recrutements.

Point 1 : Approbation du projet du procès-verbal du CTS GES du 12 02 2013 (pour avis)

Le projet de procès-verbal du CTS GES du 12 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Approbation du projet du procès-verbal du CTS GES du 19 03 2013 (pour avis)

Le projet de procès-verbal du CTS GES du 19 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

Les projets de procès-verbaux des CTS GES du 4 juin 2013 et du 24 juin 2013 étant encore en relecture, le point 3 de l'ordre du jour est reporté.

Point 4 : Fiche navette CT central (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) informe les membres du CTS que le CT Central a rendu un avis défavorable, à l'unanimité, sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Apparemment, cet avis est motivé par un désaccord portant sur le minimum de mètres carrés exigés pour les postes isolés, une différence existant entre les recommandations de France Domaine (9 mètres carrés) et le cahier des charges de l'Inrap pour ses implantations territoriales (11 mètres carrés).

L'Inrap Grand-Est Sud n'est pas concerné par ce schéma, sauf en ce qui concerne la base de Passy, dont les locaux sont mis à disposition de l'Inrap par la DRAC, pour les deux tiers du bâtiment. France Domaine souhaite que l'Inrap devienne l'occupant principal et mette à la disposition de l'Etat une partie du bâtiment. L'Inrap devrait alors prendre à sa charge les dépenses de réparation et d'entretien du gros œuvre. Il n'est pas exclu que par la suite, il lui soit demandé de payer un loyer. Hans de Klijn a transmis la proposition de convention au SAGI, qui va demander un certain nombre d'éclaircissements à France Domaine.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) ajoute que l'Inrap va être obligé de raccorder le bâtiment au tout-à-l'égout pour un coût de 21000 €.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer que ces travaux sont à la charge du propriétaire et non du locataire.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait remarquer qu'il est dommage que la saisine ne figure pas dans la documentation fournie.

Eric Michon (CGT Culture) demande si les locaux de l'Inrap, notamment à Dijon, ne deviendront pas trop exigus suite aux recrutements qui auront lieu.

Hans de Klijn (Président du CTS) relève qu'il faut d'abord que les demandes de recrutements soient acceptées avant de pouvoir se prononcer sur ce point. Il signale néanmoins qu'il existe des possibilités d'extension à la base de Besançon, beaucoup moins à Strasbourg.

Point 5 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) passe en revue les différents engagements figurant dans le tableau de suivi.

1. Redéfinition des tâches et des moyens alloués au responsable d'opération pendant la journée de préparation des diagnostics.

Hans de Klijn (Président du CTS) annonce que le vade-mecum est toujours en cours de rédaction.

Christophe Card (CGT Culture) déplore le retard pris sur ce point et insiste pour que ce document soit prêt d'ici la fin de l'année.

Hans de Klijn (Président du CTS) s'engage à ce que le document soit achevé d'ici la fin de l'année.

2. Le fonctionnement des primes en Grand-Est Sud

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le seul problème qui persistait portait sur les primes de spécialistes notamment lorsqu'ils travaillent pour plusieurs interrégions.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) indique que les dossiers en souffrance ont été traités. Concernant la procédure à adopter, d'après Valérie Pétillon, le dossier devrait être monté par la direction interrégionale qui gère le spécialiste, avec une validation de l'autre interrégion pour laquelle le spécialiste a effectué des missions. Adeline Clerc attend une confirmation écrite de cette procédure.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait observer que se pose le problème de post-fouilles longs qui ne sont prises en compte que lorsque la contribution est rendue, décalant parfois de plusieurs années le calcul de la prime.

3. Groupe de travail 75/25

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle qu'un groupe de travail doit être constitué. Deux personnes de l'administration, Nicolas Bierent et Bruno Rouelle, en feront partie, ainsi qu'un représentant de chaque tâche (responsable d'opération, responsable secteur, spécialiste, technicien, topographe). Hans de Klijn attend que les organisations syndicales désignent leurs représentants qui se joindront au groupe. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une réflexion sur le 75/25, mais plutôt sur une meilleure organisation des tâches.

Christophe Meloche (CGT Culture) souligne qu'il faudra aborder le problème de la place des agents en CDD dans les post-fouilles.

Gilles Rollier (Sud Culture) signale que les CDD cumulent les phases de terrain et pose la question de la continuité du travail entre terrain et post-fouille.

Gilles Rollier (Sud Culture) demande si les agents qui participeront au groupe de travail ont déjà été désignés.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond négativement. Cette désignation revient aux AST.

Gilles Rollier (Sud Culture) demande quel sera le président du groupe.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que Nicolas Bierent en assurera la présidence.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande combien d'agents sont nécessaires.

Hans de Klijn (Président du CTS) souhaiterait qu'un représentant de chaque fonction soit désigné, plus un représentant de chaque organisation syndicale.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime qu'il faudrait deux techniciens et un agent chargé de la DAO/PAO.

Hans de Klijn (Président du CTS) souhaite que ce groupe de travail voit le jour avant la fin de l'année.

4. Plateau technique DAO-PAO

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le projet des unités de service est toujours en attente, ce dossier n'étant pas encore passé en CT Central.

5. Les conventions de collaboration avec d'autres institutions

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'en ce qui concerne la convention avec Bibracte, plusieurs actions ont été élaborées (échanges de bibliographies, etc.) Un état des lieux des besoins est en cours. Une signalétique doit être mise en place pour les bureaux.

La convention avec le PAIR est encore en attente. Matthieu Fuchs a d'ailleurs été reçu par le directeur général. Une annexe déontologique devrait être jointe à cette convention, ainsi qu'à toutes les conventions passées avec des collectivités territoriales.

Eric Michon (CGT Culture) demande des précisions sur cette annexe.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que Pascal Depaepe doit lui communiquer davantage d'informations.

La convention avec la ville d'Autun est également en attente. Hans de Klijn indique qu'il a rendez-vous avec le maire d'Autun à ce sujet.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) précise que la convention avec l'UMR de Besançon est signée.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que la Cour des Comptes recommande la signature de conventions de collaboration. Plusieurs démarches sont en cours dans ce domaine au niveau national. Hans de Klijn précise qu'il est inenvisageable que l'Inrap signe des conventions avec des collectivités territoriales qui interviennent en dehors de leur territoire. Il a par ailleurs envoyé un courrier au directeur du Musée de Lons-le-Saunier en vue de la signature d'une convention de collaboration pour d'éventuelles fouilles à Lons-le-Saunier, suite au diagnostic qui a été mené. Cette convention permettrait à l'Inrap d'utiliser les infrastructures du musée et du CCE. Hans de Klijn fait observer que si l'Inrap n'arrive pas à travailler avec les collectivités territoriales, il lui sera de plus en plus difficile de remporter des marchés.

Christophe Card (CGT Culture) s'enquiert d'éventuelles démarches effectuées auprès des services des communes de Mandeure et de Montbéliard.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le service de Mandeure n'a plus d'agrément. Celui de Montbéliard se termine en fin d'année. Hans de Klijn doit rencontrer le président du Conseil général du Doubs pour lui proposer une collaboration dans le cadre d'un marché cadre. En effet, la communauté de communes de Montbéliard a des ambitions dans ce domaine, or les collectivités territoriales n'ont pas intérêt à embaucher eux-mêmes du personnel pour faire face aux fouilles d'une grande ampleur. Le service municipal d'archéologie de Besançon a ainsi dû embaucher un grand nombre de techniciens pour la fouille de la ZAC Pasteur, d'où une répercussion sur les coûts de fonctionnement.

Christophe Card (CGT Culture) rappelle que Hans de Klijn avait évoqué, lors d'une précédente réunion, une démarche auprès de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS).

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il a rencontré cet été le député Laurent Grandguillaume, membre de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale (et adjoint au maire de la ville de Dijon). Il lui a expliqué qu'il n'est pas logique, dans le cadre du financement par la RAP, qu'un aménageur privé puisse gérer des fonds publics pour payer un opérateur privé. Il a tenu le même discours devant le député Rémi Delatte (Maire de St Apollinaire). Ces personnes se sont montrées réceptives à ses propos.

En ce qui concerne Strasbourg, Hans de Klijn a rencontré l'année dernière le vice-président de la CUS, Monsieur Herrmann, également premier adjoint au maire de Strasbourg, en lui proposant une convention cadre à l'image de celle signée avec le Grand Dijon. Hans de Klijn a ensuite rencontré le directeur des services techniques de Strasbourg. Dans un premier temps, aucune suite ne semble avoir été donnée à cette proposition. Cependant, pour l'opération « route des Romains » à Koenigshoffen, qui comportera deux fouilles, Hans de Klijn a proposé que soit signée une convention cadre pour les deux fouilles avec l'opérateur qui sera retenu à l'issue de l'appel d'offres.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait observer que la CUS peut retenir Antea au lieu de l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) remarque que le coût n'est pas toujours le critère prédominant pour le choix de l'opérateur, surtout pour les opérations complexes en milieu urbain, compte tenu des difficultés de gestion du chantier et des alentours. Le savoir-faire de l'Inrap dans ce domaine est maintenant reconnu par la CUS.

Hans de Klijn précise qu'il a rencontré ou qu'il rencontrera prochainement d'autres personnalités d'Alsace, de Franche-Comté et de Bourgogne. Dans l'ensemble, les contacts sont positifs.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) confirme que les personnes rencontrées se montrent plutôt bienveillantes et apprécient en général la réactivité de l'Inrap et son respect des engagements pris.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le député-maire de Saint-Apollinaire a été plutôt choqué par le démarchage effectué par la société Eveha.

Eric Michon (CGT Culture) ajoute qu'Archeodunum adopte la même démarche.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer qu'en dehors de son savoir-faire technique et scientifique, l'Inrap possède un atout incomparable par rapport aux sociétés privées : la communication en aval des opérations (expositions, conférences, etc.) Les élus locaux sont extrêmement sensibles à cet aspect.

Bérangère Fort (CGT Culture) tient à relativiser : Archeodunum mène également une communication efficace par l'intermédiaire de son magazine, et le PAIR met également en valeur les résultats des fouilles.

Hans de Klijn (Président du CTS) insiste sur le fait qu'une conférence de presse devant les médias nationaux, en présence des élus municipaux, est toujours appréciée.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) est dubitatif sur le fait que cet aspect soit pris en compte pour l'attribution d'un marché : les critères retenus sont généralement le prix (à 80 %) et le délai (à 20 %).

6. Assistantes opérationnelles

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le 1^{er} août, les deux assistantes opérationnelles et Frédéric Séara ont présenté en Codir une restitution de leur réflexion sur les tâches qui doivent être assurées par une assistante opérationnelle, en présence de Valérie Pétilion. Un nouveau Codir doit débattre le 23 septembre des propositions qui ont été présentées. Cette réflexion permet également de revoir les articulations avec certains services à l'intérieur de la direction interrégionale.

Christophe Card (CGT Culture) demande si ce travail ne risque pas de se heurter à la démarche d'harmonisation des directions interrégionales qui est en cours et qui doit être présentée prochainement en CT Central.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond négativement. Ce travail permet de réfléchir à une modification des processus qui pourra être menée de pair avec l'harmonisation.

Christophe Meloche (CGT Culture) souhaite que soit présenté au CTS Grand-Est Sud le résultat de ces travaux.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime qu'il faut présenter la réflexion dans sa globalité et non uniquement l'aspect relatif aux assistantes opérationnelles. La présentation au CTS pourrait avoir lieu en fin d'année ou en début d'année prochaine.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) ajoute qu'il faudra quand même éventuellement tenir compte des processus qui pourraient être imposés au niveau national.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer que l'interrégion dispose tout de même d'une certaine marge de manœuvre.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) souligne que les tâches de planification sont particulièrement complexes et qu'elles sont sans cesse remises en cause par des aléas. Il en résulte un caractère particulièrement stressant pour les assistantes opérationnelles.

Eric Michon (CGT Culture) souhaite une clarification des rôles, et que les fiches de poste soient harmonisées entre les deux assistantes opérationnelles.

7. Saisine (RTH)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il a transmis la demande de saisine du CT Central par le CTS Grand-Est Sud au sujet de la perte d'un jour férié pour les agents travaillant en RTH. La réponse reçue confirme qu'il n'est pas possible de récupérer cette journée.

Point 12 : Point sur le SGA (pour information)

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) indique que des séminaires SGA se sont tenus au siège en septembre 2012 et en avril 2013. Certaines fonctionnalités ont été développées pour faire évoluer le logiciel, entre autres celle relative aux « projets fractionnés », c'est-à-dire les projets comprenant plusieurs tranches (tranche ferme, tranche conditionnelle, tranche complémentaire, etc.) ou les projets multi-opérations, avec un arrêté de saisine puis des arrêtés de phasage. Ainsi, toutes les opérations LGV Rhin-Rhône par exemple peuvent être regroupées. Les statuts automatiques ont été réactivés. Le statut d'une opération est son état d'avancement (phase d'étude, de terrain, en attente d'une réponse de l'aménageur, etc.) Ce statut est mis à jour automatiquement par le logiciel en fonction des informations saisies. Enfin, une dernière évolution du logiciel concerne la refonte de la signalétique projet, c'est-à-dire la mise en page. La mise en production de la nouvelle version

comportant toutes ces évolutions est intervenue en novembre et décembre 2012. Suite à cette mise en production, certains dysfonctionnements ont été constatés, d'où la tenue du deuxième séminaire en avril.

Adeline Clerc précise qu'elle a organisé une réunion avec les utilisateurs de SGA pour les informer des évolutions intervenues sur le logiciel. Le travail de reprise et de contrôle des données a été effectué en grande partie. L'arrivée d'une personne recrutée en CDD pour dix mois permettra de finaliser ce travail et de sensibiliser les utilisateurs à la saisie correcte des informations.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande quels sont les utilisateurs de SGA.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) répond que ce logiciel est utilisé par Virginie Caussin, gestionnaire de conventions, Yves Gourgousse, assistant des AST, le contrôleur de gestion, les trois AST, le directeur (pour consultation), les personnes chargées de la planification, les AT et elle-même. Cependant, les AT utilisent surtout Excelerator (logiciel dérivé d'Excel), qui en lien avec SGA, permet de saisir le budget.

Adeline Clerc présente une démonstration du programme SGA.

Gilles Rollier (Sud Culture) demande si le logiciel émet une alerte en cas d'erreur de saisie.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) répond que ce n'est pas le cas. Aussi il est nécessaire de procéder à des contrôles réguliers de la base de données pour détecter les erreurs éventuelles.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande quelle est la personne chargée d'ouvrir une opération sur SGA.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) répond que les diagnostics sont saisis par l'assistante opérationnelle et les fouilles par chacun des AST.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) indique que des groupes de travail doivent être créés sur les restitutions et sur l'établissement des devis. Sur le logiciel de planification Planisware, des évolutions sont en cours et devraient être mises en production en septembre afin de faciliter la saisie réalisée par les assistantes opérationnelles. En ce qui concerne la saisie des temps, un cahier des charges est en cours de rédaction pour choisir un nouveau logiciel.

Christophe Card (CGT Culture) rappelle qu'à l'origine, SGA était censé pouvoir couvrir tous les besoins.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) confirme que ce n'est pas le cas. SGA était pourtant vendu comme un ERP, c'est-à-dire un système de gestion intégrée capable de couvrir tous les aspects d'une entreprise. A l'heure actuelle, la direction interrégionale est obligée d'utiliser plusieurs autres logiciels en plus de SGA. La question d'ajouter ou non la planification dans le cahier des charges qui sera rédigé pour le choix du nouveau logiciel est toujours en suspens.

Gilles Rollier (Sud Culture) s'interroge sur le coût global de SGA, compte tenu des séminaires, des formations, etc.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) répond que ce coût n'a pas été évalué.

Bérangère Fort (CGT Culture) souhaiterait savoir si SGA a réellement amélioré les processus de travail.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) estime manquer de recul pour répondre. Elle souligne cependant l'abondance des données restituées.

Gilles Rollier (Sud Culture) rappelle qu'il avait été évoqué de sérieuses difficultés auxquelles était confronté le personnel au niveau de l'utilisation de SGA. Il demande si des améliorations ont été apportées.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) explique que les mises en production de nouvelles versions ont pour but de faciliter le travail des utilisateurs.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'un rapport sur ce logiciel a été présenté en CT central et en CHSCT central. Un observatoire a été mis en place pour suivre le développement du logiciel et les difficultés rencontrées. Un « danger grave et imminent » avait même été signalé. Les difficultés venaient surtout du fait que le déploiement dans les directions interrégionales s'était effectué sans préparation suffisante. En termes d'ergonomie, il est certain que le logiciel n'est guère optimal : il faut remplir d'innombrables cellules alors qu'auparavant, la saisie était beaucoup plus rapide.

Point 13 : Bilan des évaluations des agents de la filière administrative (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que l'évaluation a été mise en place depuis 2011 pour les agents de la filière administrative et pour les AST. Cette évaluation ne concerne pas pour l'instant les agents de la filière scientifique et technique, car plusieurs questions doivent encore être réglées, par exemple le niveau auquel doit se situer l'évaluateur, le fait que les équipes changent, etc. Un technicien doit-il être évalué par un responsable d'opération ? Le responsable d'opération peut-il être considéré comme un chef de service ?

Bérangère Fort (CGT Culture) fait observer que jusqu'à présent, un RO était considéré comme le responsable scientifique d'une opération, mais non comme un chef de service vis-à-vis de son équipe. Par exemple, il ne prend pas de décisions en matière de congés. C'est l'AST qui joue ce rôle.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle la procédure d'évaluation : tout d'abord, il faut préparer le dossier, puis réaliser l'entretien et enfin saisir informatiquement les données. Celles-ci sont transmises à la personne évaluée pour validation, afin de s'assurer que les informations saisies reflètent les échanges qui ont eu lieu. Le dossier part ensuite à la Direction des Ressources Humaines. On estime qu'une évaluation demande au total environ six heures de travail. La charge de travail serait considérable pour l'AST s'il devait effectuer l'évaluation de tous les agents se trouvant sous sa responsabilité.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) indique qu'il est envisagé de s'orienter vers un entretien tous les trois ans, et non un entretien annuel : un tiers de cette population serait évalué chaque année.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) fait observer que 55 personnes sont sous sa responsabilité. A raison d'une demi-journée par personne, les évaluations demanderaient 25 à 30 jours de travail, ce qui est inenvisageable. Cependant, évaluer une personne tous les trois ans seulement paraît peu.

Christophe Card (CGT Culture) signale que les règles de la fonction publique prévoient une évaluation annuelle.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) considère que le problème est inhérent à l'organisation de l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) revient aux entretiens qui ont été réalisés en Grand-Est Sud. Il remarque qu'il était difficile, lors de la première année d'évaluation, de fixer des objectifs, hormis ceux mentionnés dans le plan de performance et dans le budget. Cet aspect a pu être affiné lors de la deuxième année.

Cette année, la totalité des évaluations a été réalisée, à l'exception de deux personnes qui n'ont pas souhaité passer cet entretien. Hans de Klijn estime que l'entretien peut permettre de mieux cibler les besoins de formation et d'avoir un échange avec le salarié sur son travail quotidien. Souvent, des pistes susceptibles d'améliorer le travail apparaissent. Les salariés semblent dans l'ensemble satisfaits de ce moment d'échanges.

Eric Michon (CGT Culture) regrette que l'on attende l'entretien d'évaluation pour faire le point sur les besoins en formation du salarié, sur sa façon de travailler ou sur les difficultés qu'il peut rencontrer au travail.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) objecte qu'elle n'attend pas cet entretien annuel pour discuter avec les salariés. La mise en place de l'entretien d'évaluation était nécessaire pour se mettre en conformité avec les règles de la fonction publique.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait observer que dans la fonction publique, une note est attribuée et qu'elle influence l'évolution de carrière.

Isabelle Leroy-Caron (Sud Culture) estime que cette procédure est inefficace pour faire remonter les besoins en formation, puisque même si une formation est demandée par l'encadrement, elle peut être refusée.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) souligne que certaines rubriques du formulaire d'entretien ne sont pas évidentes à remplir.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère que cette procédure d'évaluation exerce une pression sur les agents.

Hans de Klijn (Président du CTS) remarque que durant les entretiens, il a parfois ressenti au cours de la première année une certaine réticence des salariés, mais que ce n'était plus du tout le cas la deuxième année. L'entretien peut éventuellement fournir des éléments pour une nomination au choix. En ce qui concerne les formations, l'entretien conduit à des propositions, mais effectivement, celles-ci seront suivies ou non par le service formation.

Christophe Card (CGT Culture) estime que si, à l'avenir, il n'est pas constaté de lien entre les entretiens et le parcours professionnel, les salariés n'adhéreront plus à cette procédure.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) indique que le siège en est conscient, et qu'une évolution peut être espérée pour les années à venir.

Eric Michon (CGT Culture) se montre sceptique sur l'utilité de ces entretiens.

Bérangère Fort (CGT Culture) déplore le manque de perspectives pour les évolutions de carrière.

Eric Michon (CGT Culture) s'enquiert de ce qu'il advient en cas de désaccord entre l'évaluateur et l'évalué sur l'une des rubriques à remplir (par exemple, sur la capacité à s'adapter aux exigences du poste).

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) indique que si le désaccord persiste après discussion, il est possible de mentionner dans le dossier cette divergence d'opinion.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que chaque année, l'évaluateur relit le compte rendu de l'entretien passé l'année précédente, et qu'il peut ainsi constater les progrès accomplis.

Christophe Meloche (CGT Culture) constate que l'Inrap est incapable de mettre en place une réelle évaluation pour les salariés travaillant sur le terrain.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'un formulaire différent sera certainement utilisé pour le personnel scientifique et technique.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime que l'exercice est difficile et surtout inutile. Elle demande si la direction interrégionale sera consultée sur les modalités de mise en place de l'évaluation pour le personnel scientifique et technique.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) répond que lors d'une réunion des AST au niveau national, ceux-ci avaient mis en évidence la charge de travail que nécessiterait une évaluation de tout le personnel scientifique et technique par l'AST. Deux solutions avaient alors été envisagées : déléguer cette évaluation à d'autres membres de l'encadrement ou espacer les entretiens. Depuis lors, Laurent Vaxelaire n'a eu connaissance d'aucune nouvelle information à ce sujet.

Hans de Klijn (Président du CTS) annonce aux membres du CTS qu'il vient d'être informé que l'accord sur la dé-précarisation vient d'être signé au Ministère de la Culture.

Point 14 : Point sur le parcours d'accueil des CDD / stagiaires (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'une procédure d'accueil pour les agents nouvellement recrutés en CDD a été mise en place. L'accueil est assuré à la DIR par le CSP ou le service de gestion du personnel ou la planification. Une fiche d'accueil est remplie au moment de la prise de poste. Cette fiche mentionne notamment les équipements que la personne a reçus et permet de vérifier que les consignes de sécurité lui ont été transmises. La procédure d'accueil est étendue aux stagiaires depuis cette année.

Gilles Rollier (Sud Culture) relève qu'un stagiaire, qui est là pour apprendre et non pour remplacer un salarié, peut être éventuellement amené à occuper différents postes au sein de la fouille. Comment cet aspect est-il pris en compte au niveau de l'accueil ?

Bérangère Fort (CGT Culture) souhaiterait que les tuteurs des stagiaires soient mieux informés sur la procédure à suivre et que le contenu des stages soit mieux défini.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le stage doit être validé par l'AST et que celui-ci doit définir avec le tuteur le contenu concret du stage.

Isabelle Leroy-Caron (Sud Culture) ajoute que la convention de stage doit être signée avant le début du stage.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande si les collégiens, en stage de découverte de l'entreprise, peuvent se rendre sur le terrain.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que la position de l'Inrap est que les collégiens peuvent visiter un chantier mais qu'ils ne doivent pas y travailler.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande comment est nommé le tuteur pour un stagiaire.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) indique qu'il propose à un responsable d'opération ou à un spécialiste d'être le tuteur, en fonction du type de stage recherché. Le tuteur doit donner son accord.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale qu'elle a pu observer certains problèmes de comportement de la part d'un stagiaire et elle suggère de remettre aux stagiaires une fiche pour leur rappeler les règles à respecter.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) fait observer que le règlement intérieur est le même pour tous et que le stagiaire signe une convention de stage qui stipule certaines obligations, notamment en matière de respect des horaires.

Christophe Card (CGT Culture) souhaiterait que les responsabilités du tuteur vis-à-vis de l'université soient précisées. Si le stagiaire ne paraît pas capable d'accomplir les tâches prévues dans le cadre du stage, qui le tuteur doit-il prévenir ?

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que le tuteur a la responsabilité scientifique du stage, alors que c'est le directeur, signataire de la convention avec l'université, qui engage sa responsabilité civile. Si le stagiaire pose certains problèmes, le tuteur doit prévenir l'AST qui contactera l'université. L'AST est l'interlocuteur de l'établissement d'enseignement.

Gilles Rollier (Sud Culture) s'interroge sur le rôle exact du tuteur. Le tuteur doit-il être considéré comme un formateur ? Comment est délivrée l'attestation de stage ?

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) indique que l'attestation de stage est établie par l'AST, après avoir recueilli l'avis du tuteur.

Bérangère Fort (CGT Culture) précise que le tuteur peut demander à bénéficier d'une journée d'enseignement pour la lecture et la correction du mémoire.

Gilles Rollier (Sud Culture) estime que le tuteur exerce une réelle activité de formateur, et que ce rôle nécessite de faire preuve de pédagogie.

Bérangère Fort (CGT Culture) souhaiterait que soit mise en place une fiche récapitulative afin d'expliquer au tuteur les procédures à suivre (signature des relevés de temps, etc.)

Christophe Meloche (CGT Culture) demande si un stagiaire qui vient sur un chantier doit avoir un ODM.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le stagiaire doit avoir un ODM et porter des EPI.

Eric Michon (CGT Culture) souhaiterait qu'une note soit diffusée pour rappeler ces règles.

Hans de Klijn (Président du CTS) prend note qu'il faudrait envisager la rédaction d'un vademecum sur ce sujet.

Point 17 : Point sur le gestionnaire de collections en Franche-Comté (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que deux postes de gestionnaire de collections ont été ouverts pour l'interrégion Grand-Est Sud, et qu'il appartenait à la direction interrégionale de leur donner une affectation géographique. Un Codir s'est donc réuni en présence des trois AST afin d'examiner les priorités. Au moment de la première ouverture de poste, la préparation en Bourgogne du transfert des collections vers le CCE était en cours. Il a été décidé d'affecter le premier poste à la Bourgogne, pour le nouveau centre et pour Passy. Pour le deuxième poste, le choix pouvait se porter sur Besançon ou sur Strasbourg. A Strasbourg, il n'existait pas une véritable gestion du mobilier comme en Franche-Comté. Compte tenu du retard pris en Alsace, de la prochaine création d'un CCE en Alsace, et au vu des prévisions d'activité, il a été décidé à l'unanimité d'affecter le deuxième poste dans cette région. Il est nécessaire de reconditionner les collections pour le transfert au CCE, or cela exige énormément de temps. A Besançon, le poste n'est donc toujours pas pourvu. Il est cependant prévu que chaque région soit dotée d'un gestionnaire de collections.

Christophe Card (CGT Culture) comprend les raisons du choix qui a été effectué, mais il demande quand la Franche-Comté pourra bénéficier d'un gestionnaire de collections.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que ce sujet sera abordé le 27 septembre, avec la question des recrutements. Il s'agit de déterminer les priorités. Compte tenu de l'activité en Franche-Comté, ce poste risque de ne pas être prioritaire.

Christophe Meloche (CGT Culture) constate que la Franche-Comté est défavorisée par rapport aux autres régions. Par exemple, les salariés partants ne sont pas remplacés. Ce poste de gestionnaire de collections à Besançon semble pourtant essentiel.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer qu'une réflexion doit être menée dans le cadre de l'extension du nouveau centre et qu'il faudra peut-être élargir le contexte de la demande.

Eric Michon (CGT Culture) s'enquiert du volume des stocks à Besançon, comparés à ceux des autres régions.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que 200 m² environ sont occupés à Besançon. Il reste 600 m², dans l'extension, à aménager. Les locaux de la base de Strasbourg, en revanche, sont totalement remplis. Les locaux de Dijon sont bien remplis également, mais le transfert de collections vers le CCE permettra de les alléger.

Eric Michon (CGT Culture) demande si l'extension de Besançon a aussi vocation à stocker des collections venant d'Alsace, comme cela a été évoqué.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond qu'effectivement 20 ou 30 m² de sas seront utilisés provisoirement pour stocker ces collections. Il doit envoyer un courrier en ce sens au SRA.

Eric Michon (CGT Culture) déclare qu'en ce cas, il rejoint la position de ses collègues francs-comtois qui demandent un gestionnaire de collections pour Besançon.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que ces collections sont déjà conditionnées et ne nécessitent aucun travail particulier, sauf pour les stocker provisoirement.

Christophe Card (CGT Culture) demande si le poste précédemment occupé par Frédéric Séara pourra être récupéré en Franche-Comté.

Hans de Klijn (Président du CTS) confirme qu'un poste d'AST est ouvert pour la Franche-Comté. Il sera pourvu par un recrutement interne.

Christophe Card (CGT Culture) demande, dans l'hypothèse où ce poste serait pourvu par un agent de Franche-Comté, si cet agent pourra être remplacé.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'en ce cas, un poste se libérera et pourra être utilisé soit pour un poste de gestionnaire de mobilier, soit pour la filière scientifique et technique, afin de maintenir le niveau d'ETP en CDI prévus au budget.

La séance est levée à 16 heures 35.

Le Président

Hans de Klijn



La Secrétaire adjointe

Bérangère Fort



